

dor et jusqu'à \$4.50 de moins que le prix le plus élevé que le ministre croyait être versé pour le poisson pris près du rivage.

Les pêcheurs étaient très découragés et très démoralisés cette année. Ils m'ont dit qu'ils ne pêcheraient pas l'an prochain. A contre-cœur, ils se sont persuadés de le faire cette année, car ils ont pensé que si on ne leur donnait pas de garantie, ils perdraient de l'argent. Voici ce que cet homme me dit dans sa lettre:

Je pourrais ajouter que le poisson ne se vend pas un bon prix; à moins que des mesures ne soient prises, cette année, pour nous assurer au moins \$9 ou \$10 le quintal de poisson littoral séché, il ne se fera pas beaucoup de pêche. Pour ma part,—je fais la pêche à la morue au moyen de pièges,—je devrai cesser mon activité si l'on ne fixe pas un prix; il en sera de même pour plusieurs.

Je m'abstiens de poursuivre la lecture de cette lettre, qui résume l'opinion générale. Plusieurs pêcheurs m'ont avoué avoir brûlé leurs claies. Nous avons entendu l'expression "ils ont brûlé leurs bateaux"; eh bien, ces gens ont brûlé leurs claies. Cela revient à la même chose, car ils n'ont pas d'endroit où faire sécher le poisson. Il n'est pas, à Terre-Neuve, d'industrie plus importante pour la prospérité de la population que la pêche. C'est un fait reconnu de tous. Si l'île Bell, Buchan, Grand-Falls et Corner-Brook emploient des milliers d'ouvriers, Terre-Neuve compte cependant un millier d'autres agglomérations où l'on se livre à la pêche et où l'existence de la majorité des pêcheurs dépend de la vente de la morue salée.

On peut se demander ce qu'il advient de ce poisson. Tous les Terre-neuviens, pêcheurs ou autres, et moi-même, aimerions bien savoir ce que devient le poisson une fois vendu au marchand. Un pêcheur, par exemple, est venu à mon bureau me demander comment il pourrait subsister comme pêcheur: sa prise, 80 quintaux, lui rapporta \$5.30. Je le répète, l'achat s'est fait à l'aveuglette. Quel est maintenant le prix moyen obtenu pour ce poisson sur les marchés extérieurs, Porto-Rico, la Jamaïque, la Barbade, l'Espagne, le Portugal, l'Italie? L'autre jour, l'UNICEF, organisme des Nations Unies, a acheté 500 tonnes de poisson destiné à la Yougoslavie et à la Grèce. Je voudrais bien savoir quel prix l'organisme a versé.

Je me suis aujourd'hui adressé au Bureau fédéral de la Statistique. On m'a révélé le prix moyen versé pour nos exportations de poisson en octobre, novembre et décembre. S'il est juste de s'appuyer sur les moyennes statistiques dans un cas, il est permis de le faire dans d'autres. Le prix moyen a été de 14.6c. la livre en octobre; de 12.7 en novem-

bre; et de 16c., en décembre. La majeure partie de notre poisson est exportée à Porto-Rico, notre plus fort marché extérieur. Le poisson qui y est parvenu en décembre s'est vendu en moyenne 15c. la livre.

Une bonne part de ce poisson provenait de Terre-Neuve, car notre province tient le premier rang au Canada pour ce qui est de l'exportation de morue salée. Au lieu de toucher 14.6c. en octobre, le pêcheur n'a obtenu que 3½c. ou 2½c. En novembre, ce n'est pas 12.7c. qu'il a touché mais bien 6 et 5c.; en décembre, il n'a pas reçu 16c. mais moins de 5c. la livre en moyenne, chiffre établi le 8 décembre, bien que le prix moyen, aux douanes, du poisson exporté fût de 16c. la livre, suivant les données du Bureau fédéral de la Statistique.

Il suffit de peu d'imagination pour se rendre compte que l'écart entre 5, 6 et 7c. et 16c. représente un bénéfice exorbitant. Je regrette l'absence du ministre des Pêcheries (M. Mayhew). Je sais que mes remarques l'intéresseraient et j'espère qu'il les lira au hansom demain. On a roulé royalement les pêcheurs cette année. On devrait leur accorder une compensation ou un rabais car ils estiment,—et ils ont raison, à mon avis,—que la vente d'une bonne partie de leur poisson a valu des bénéfices exorbitants aux marchands. Les pêcheurs ont dû se départir rapidement de leurs prises et les vendre à prix grandement réduit. Il n'est pas juste que le marchand puisse profiter de l'écart énorme entre le prix touché, dans de nombreux cas, par le pêcheur et celui auquel, suivant le Bureau de la Statistique, le poisson a été vendu.

En 1929, les provinces Maritimes étaient dans le marasme. Le Gouvernement avait institué une commission présidée, je crois, par feu le juge Maclean, pour enquêter sur l'état de pauvreté et de misère dont souffraient les pêcheurs de la péninsule de Gaspé et des provinces de l'Île du Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. Le rapport soumis par cette commission disait, dans ses conclusions, qu'il était temps pour les pêcheurs de se grouper en coopératives. Il proposait au Gouvernement de nommer un organisateur chargé d'instruire les pêcheurs sur ce point et de les grouper en coopératives. Voici un passage du rapport qui indique le sens des vœux de la Commission:

Nous conseillons donc au ministère d'aider le plus tôt possible à l'établissement d'organismes coopératifs au sein des pêcheurs et de nommer un organisateur au courant des méthodes employées par les coopératives. L'organisateur devrait être rémunéré par l'État pour tout le temps nécessaire à l'organisation et au bon achèvement de son travail. Il conviendrait de déterminer, par une étude